



CITES INTERCULTURELLES

QUESTIONNAIRE DE L'INDEX

MIS A JOUR EN 2019

Questionnaire destiné aux responsables municipaux

Avant de répondre au présent questionnaire, veuillez lire attentivement le Guide méthodologique qui l'accompagne, ainsi que le bref paragraphe introduisant chacun des domaines politiques examinés

Informations générales

Les réponses aux questions 1.1 à 2.11 ne sont pas prises en compte pour le calcul du score de la ville. Elles servent essentiellement à constituer des groupes de villes présentant des caractéristiques similaires, à des fins de comparaison.

1. Ville, population, sous-unités, richesse

1.1 Quelle ville (ou arrondissement, ou autre unité administrative) **représentez-vous** ?

1.2 Quelle est la **population de votre ville** (ou arrondissement ou autre unité administrative pertinente pour la présente étude) ?

1.3 Votre ville est-elle **divisée en unités territoriales** (arrondissements, quartiers ou autres) à **des fins administratives ou de planification** ?

OUI	
NON	

Si **OUI**, combien d'arrondissements/de quartiers votre ville compte-t-elle ?

1.4 Quel est le **PIB par habitant de votre ville** ?

2. Composition de la population

2.1 Il y a différentes manières d'évaluer statistiquement le nombre de non-ressortissants et de migrants. À des fins de comparaison, veuillez donner quelques informations générales sur les méthodes statistiques appliquées dans votre pays (en précisant, par exemple, les catégories utilisées pour identifier les personnes issues de la migration/de minorités) (800 caractères maximum) :

2.2 Quels sont les groupes ethniques/culturels majoritaires dans votre ville (nés dans le pays ou à l'étranger), et quel pourcentage de la population représentent-ils ?

2.3 Quel est le pourcentage de non-ressortissants résidant dans votre ville (si disponible) ?

2.4 Parmi les non-ressortissants résidant dans votre ville, quel est le pourcentage de personnes originaires de pays de l'UE ou de l'AELE (si disponible) ?

2.5 Quel est le pourcentage de résidents nés à l'étranger dans votre ville (si disponible) ?

2.6 Quel est le nombre, ou le pourcentage, de réfugiés/demandeurs d'asile dans votre ville (si disponible) ?

2.7 Quel est le nombre, ou le pourcentage estimé, de migrants en situation irrégulière (ou de migrants illégaux ou sans documents d'identité) dans votre ville (si de telles données sont disponibles) ?

2.8 Votre pays reconnaît-il officiellement les groupes minoritaires autochtones (y compris les Roms) ?

OUI	
NON	

Si vous avez répondu OUI, merci de préciser quels sont ces groupes :

2.9 Y a-t-il, dans votre ville, un ou des groupe(s) de personnes ayant des origines, une religion, une/langue(s) ou une orientation sexuelle différentes auquel/auxquels une attention particulière doit être accordée?

OUI	
NON	

Il peut s'agir de personnes issues de l'immigration qui ne savent pas lire ou pas écrire, par exemple, ou de réfugiés LGBTI pour lesquels des dispositions spéciales en matière d'hébergement peuvent être nécessaires, de personnes ayant des pratiques culturelles ou religieuses contraires aux principes des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, de personnes issues de groupes culturels non représentés au sein de la population de la ville, et qui, par conséquent, n'ont pas de réseau sur lequel s'appuyer, etc.

Si vous avez répondu OUI, veuillez donner des précisions (500 caractères maximum) :

2.10 Quels sont les groupes issus de la migration/de minorités les plus importants dans votre ville ?

Veillez indiquer l'origine de ces groupes et le pourcentage de la population qu'ils représentent (ou, à défaut, des valeurs absolues) :

Si vous ne disposez pas des données nécessaires pour répondre aux questions ci-dessus, veuillez expliquer comment votre ville évalue le nombre de personnes issues de la migration/de minorités ou fournir toute autre donnée pertinente disponible (800 caractères maximum) :

2.11 Y a-t-il eu un changement significatif dans la composition de la population de votre ville ces dernières années ?

OUI	
NON	

(L'émigration de jeunes autochtones, par exemple, ou l'arrivée d'un grand nombre de personnes issues du même pays ou du même groupe culturel ou religieux, l'émigration des familles de classe moyenne vers des zones situées en périphérie de la ville, l'arrivée d'un grand nombre de retraités étrangers, etc.)

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions (500 caractères maximum) :*

Informations sur les politiques, structures et actions interculturelles

I Engagement

Pour que l'intégration interculturelle ait lieu, les autorités municipales doivent annoncer clairement et publiquement leur engagement envers les principes interculturels, à savoir la diversité, l'égalité et l'interaction. Dans l'idéal, la majorité des élus et des hauts fonctionnaires devraient avoir une connaissance approfondie de ces principes fondamentaux et de leurs implications pour l'élaboration de politiques. Dans les cités interculturelles, les autorités municipales doivent également engager un processus institutionnel visant à traduire les principes de l'interculturalité en des politiques et actions concrètes. Mais, surtout, elles doivent s'efforcer activement d'intégrer tous leurs résidents, indépendamment de leur(s) nationalité(s), origines, langue(s), religion/croyances, orientation sexuelle ou âge, dans le processus d'élaboration des politiques, tout en valorisant et en développant les éventuelles pratiques interculturelles déjà existantes dans la ville.

3. Votre ville a-t-elle adopté une déclaration publique formelle dans laquelle elle se déclare Cité interculturelle, ou exprime son intention de le devenir ?

Veuillez cocher la case appropriée

OUI, la déclaration a été examinée et approuvée par le conseil local (législatif municipal)	
OUI, la déclaration a été adoptée par le conseil municipal (exécutif municipal)	
PAS ENCORE, mais une telle déclaration est en préparation	
-NON	

Ce document peut consister en une déclaration de politique publique largement diffusée, par exemple, dans laquelle le maire présente de façon intéressante et concise (2 à 3 pages maximum) les objectifs à long terme visés par la ville, la mesure dans laquelle la diversité a été, est et sera bénéfique pour la ville et ses habitants, la manière dont l'inclusion et la participation sont liées aux valeurs démocratiques et aux principes des droits de l'homme, les raisons pour lesquelles les citoyens devraient être fiers de former une ville interculturelle, etc.

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un lien vers un site internet ou joindre un document pour que votre réponse puisse être validée. Veuillez également expliquer comment la population a été informée du statut de Cité interculturelle de la ville :*

4. Votre ville a-t-elle adopté une stratégie d'intégration interculturelle ou une stratégie pour la diversité/l'inclusion ?

OUI, une stratégie interculturelle complète	
OUI, une stratégie d'intégration comprenant des éléments interculturels	
OUI, une stratégie d'intégration qui n'est pas fondée sur le concept interculturel	
PAS ENCORE, mais une stratégie interculturelle est en préparation	
NON	

Une stratégie interculturelle est un document écrit énonçant les grands objectifs à moyen terme de la politique d'intégration interculturelle de la ville, c'est-à-dire les objectifs visés pour les trois à cinq prochaines années. Elle précise les fondements, les buts et objectifs de cette politique, décrit en des termes généraux les mesures prévues dans le cadre du programme, les dispositions institutionnelles, les fonds et autres ressources qui seront nécessaires, et prévoit des mécanismes de suivi et d'évaluation.

Si le concept d'intégration implique généralement la préexistence de normes que les gens sont tenus de respecter, le concept d'intégration et d'inclusion interculturelles est davantage axé sur la nécessité d'une adaptation mutuelle, reconnaissant le fait que les tensions interculturelles font intrinsèquement partie de sociétés dynamiques et communicatives et que la participation de tous les habitants aux processus décisionnels qui ont des conséquences sur leur vie permet de renforcer la cohésion sociale et le développement économique local.

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un lien vers un site internet ou joindre un document pour que votre réponse puisse être validée. Veuillez également préciser le calendrier de la stratégie :*

5. Votre ville a-t-elle adopté un plan d'action interculturelle ?

OUI	
NON, seulement un plan d'action pour l'intégration qui n'est pas interculturel	
PAS ENCORE, mais un tel plan est en préparation	
NON, mais notre ville prépare actuellement un plan d'action pour l'intégration qui n'est pas interculturel	
NON	

Un plan d'action (encore appelé « plan opérationnel » ou « programme de travail ») désigne un ensemble d'actions concrètes et cumulatives à court terme, généralement pour l'année à venir, qui doivent être prises pour atteindre progressivement les objectifs stratégiques. Il décrit en détail les mesures prévues, précise les ressources disponibles, fixe un calendrier détaillé et définit les indicateurs qui seront utilisés pour suivre les progrès accomplis ou évaluer les résultats.

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un lien vers un site internet ou joindre un document pour que votre réponse puisse être validée. Veuillez également décrire le calendrier prévu pour le plan d'action :*

6. Votre ville a-t-elle alloué un budget à la mise en œuvre de la stratégie et/ou du plan d'action interculturelle ?

OUI	
NON	

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir des précisions (500 caractères maximum) :*

7. Votre ville a-t-elle adopté un processus de consultation politique et/ou d'élaboration commune des politiques impliquant des personnes de toutes origines ethniques ou culturelles ?

OUI, nous procédons systématiquement à des consultations publiques auxquelles participent toutes sortes de groupes pluriels	
OUI, nous engageons systématiquement un processus d'élaboration commune des politiques auquel participent des personnes de divers horizons	
NON	

Dans ce contexte, une ville peut, par exemple, encourager toutes les organisations de migrants et associations culturelles, religieuses, fondées sur le genre et d'autres associations liées à la diversité à se rencontrer, à exprimer leurs préoccupations et à faire des propositions. Elle peut aussi traduire ses messages dans des langues que les populations comprennent et les adapter aux modes de communication qu'ils préfèrent utiliser, prévoir des services d'interprétation lors des réunions et débats publics, discussions de groupe, etc.

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un lien vers un site internet ou joindre un document pour que votre réponse puisse être validée :*

8. Existe-t-il un processus d'évaluation et de mise à jour de la stratégie et/ou du plan d'action interculturelle ?

OUI, un processus d'évaluation seulement	
OUI, un processus d'évaluation et de mise à jour	
NON	

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un lien vers un site internet (ou joindre un document) et décrire le processus d'évaluation/de mise à jour pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :*

9. Dans les communications officielles de votre ville, est-il clairement fait référence à son engagement interculturel ?

Souvent	
Rarement	
Jamais	

(Présentation systématique de la diversité comme un avantage pour la ville et ses habitants, par exemple, ou utilisation fréquente d'un slogan accrocheur, d'une devise ou d'un logo qui reflète l'essence de l'interculturalité, modification des noms des départements/services afin qu'ils correspondent mieux aux objectifs interculturels que la ville s'est fixés, présentation d'exemples d'avantages de la diversité dans les déclarations publiques, etc.)

*Si vous avez répondu **SOUVENT**, veuillez fournir un lien vers un site internet (ou joindre des documents) pour que votre réponse puisse être validée :*

10. Existe-t-il une page internet officielle sur laquelle la ville diffuse des informations sur son engagement, sa stratégie et/ou son plan d'action interculturelle ?

OUI, cette page est accessible en un click	
OUI, cette page est accessible en deux clicks	
OUI, cette page est accessible en 3 clicks ou plus	
NON	

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un lien vers cette page internet :*

11. Votre ville est-elle dotée d'une instance ou d'une structure de coordination interdépartementale spécifique chargée de la mise en œuvre de la stratégie interculturelle ?

OUI	
NON, mais nous y réfléchissons sérieusement	
NON	

(Un bureau pour l'intégration / le dialogue / l'inclusion / la diversité et l'égalité interculturel(les), par exemple, ou un comité directeur / groupe d'experts ou toute autre structure de gouvernance horizontale au sein de laquelle les départements / services collaborent pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie interculturelle.)

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un lien vers un site internet (ou joindre un document) et donner des précisions pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :*

12. Votre ville reconnaît-elle ou honore-t-elle l'action de certains de ses habitants ou d'organisations locales qui prennent des initiatives particulièrement remarquables en vue d'encourager l'interculturalisme au sein de la communauté ?

OUI	
Parfois	
NON	

(En leur décernant un prix, par exemple, ou en exprimant la gratitude et la reconnaissance de la ville lors d'une cérémonie ou d'une commémoration officielle, en leur délivrant des certificats attestant leur contribution à l'amélioration de la compréhension mutuelle et à l'innovation dans les pratiques interculturelles, etc.)

*Si vous avez répondu **OUI** ou **PARFOIS**, veuillez donner un exemple (500 caractères maximum) :*

II Examen de la ville à travers un prisme interculturel

Bien que les compétences officiellement dévolues aux villes et aux autres autorités locales varient considérablement selon les pays, toutes les villes ont la responsabilité fondamentale de maintenir la cohésion sociale et de préserver la qualité de vie de leurs habitants. Les politiques conçues à ces fins doivent par conséquent être repensées et reformulées pour garantir qu'elles prévoient des services adéquats pour tous les résidents, indépendamment de leurs nationalité(s), origines, langue(s), religion/croyances, orientation sexuelle ou âge. Il s'agit essentiellement des politiques relatives à l'éducation, aux quartiers, aux services publics, au monde des affaires et au marché du travail, à la vie sociale et culturelle et à l'espace public.

a) Éducation

L'éducation formelle et les activités extracurriculaires influencent fortement la façon dont les enfants perçoivent la diversité à mesure qu'ils grandissent. Aussi les écoles ont-elles beaucoup de pouvoir pour renforcer ou, au contraire, déconstruire les préjugés et les stéréotypes négatifs. Bien que les programmes scolaires soient essentiellement définis au niveau national ou régional, au niveau local, les écoles peuvent rechercher des moyens alternatifs et novateurs de permettre à des enfants de cultures différentes d'apprendre à se faire confiance et à se respecter mutuellement, et de créer ainsi des conditions d'apprentissage favorables pour tous les élèves, quelles que soient leurs nationalité(s), origines, langues, orientation sexuelle/identité de genre, religion ou croyances. Du point de vue interculturel, les diversités culturelles et autres, y compris le multilinguisme, sont considérées comme de réelles chances et sont cultivées comme telles. Les écoles interculturelles placent aussi les parents d'élèves issus de la migration/de minorités et les autres parents sur un pied d'égalité. Elles prennent des mesures pour faire en sorte que tous les parents puissent surmonter leurs éventuelles réticences à participer à la vie scolaire, leur donnant ainsi la possibilité de jouer le rôle éducatif généralement attendu des parents.

13. Les enfants scolarisés dans les écoles primaires partagent-ils presque tous les mêmes origines ethniques/culturelles (y l'origine ethnique majoritaire) ?

OUI, dans toutes les écoles	
OUI, dans la plupart des écoles	
OUI, dans quelques écoles	
NON	
Pas de données disponibles	

14. Les origines ethniques/culturelles des enseignants dans ces écoles reflètent-elles la composition de la population de la ville ?

Souvent	
Parfois	
Rarement	
Jamais	
Le recrutement des enseignants n'est pas du ressort de la ville/de l'école	
Pas de données disponibles	

15. Existe-t-il des écoles qui s'efforcent réellement de faire participer les parents issus de la migration/de minorités (au-delà de simplement les inviter à des réunions parents-professeurs) ?

OUI, c'est le cas de la plupart des écoles	
Seulement un très petit nombre d'écoles	
NON	

(En diffusant des informations dans un format accessible et adapté, par exemple, ou en invitant des groupes artistiques ou confessionnels, en organisant des réunions conviviales pour aider les éducateurs à comprendre les différentes conceptions de la famille, les rôles assignés à chaque genre, la place accordée à l'éducation et le poids relatif des facteurs culturels et socioéconomiques dans la vie des familles migrantes, en organisant des petites fêtes à l'occasion desquelles les parents issus de la migration peuvent mettre leurs traditions culinaires ou artistiques en avant, en lançant des projets de coopération pour les parents dans les écoles, comme, par exemple, un jardin interculturel, etc.)

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

16. Les écoles mènent-elles des projets interculturels ?

Souvent	
Rarement	
Jamais	

(Conduite de projets portant sur des cultures, identités et religions différentes, par exemple, ou organisation de festivals interculturels ou de visites d'études dans des centres culturels ; exposition, dans l'établissement scolaire, de produits culturels, d'objets d'art ou d'ouvrages provenant des pays d'origine des élèves issus de la migration ; organisation de débats sur des questions d'actualité ou des dilemmes interculturels ; organisation de journées portes ouvertes au cours desquelles les élèves peuvent montrer leurs aptitudes et leurs réalisations, etc.)

Si vous avez répondu **SOUVENT** ou **RAREMENT**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

17. Votre ville a-t-elle adopté une politique en vue de renforcer le brassage ethnique et culturel dans les écoles [et, ainsi, d'éviter la ghettoïsation et la distribution géographique inégale des populations (*white flight*)] ?

OUI	
PAS ENCORE, mais nous envisageons sérieusement/préparons actuellement une telle politique	
NON, nous n'avons pas de telle politique au niveau local car il en existe déjà une au niveau régional/national	
NON, nous ne sommes pas dotés d'une telle politique (ni au niveau local, ni au niveau régional/national)	
Sans objet (pas de ségrégation)	

Les mesures prévues dans le cadre d'une telle politique peuvent consister à améliorer les structures sportives, récréatives et pédagogiques dans les écoles fréquentées par des enfants issus de familles aux revenus modestes, par exemple, ou à faire venir des enseignants spécialement qualifiés dans les écoles où la majorité des élèves est issue de la migration, ou encore à restreindre les possibilités pour les parents d'inscrire leurs enfants dans des écoles situées en dehors du secteur scolaire dont ils relèvent.

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :*

b) Quartiers

Au sein d'une ville, les arrondissements, quartiers ou autres sous-unités territoriales peuvent être plus ou moins marqués par la diversité culturelle/ethnique. De fait, les gens sont libres de se déplacer et de s'installer dans le quartier de leur choix. Il n'est pas nécessaire d'atteindre une mixité « parfaite » sur le plan statistique pour constituer une véritable Cité interculturelle. Les Cités interculturelles doivent néanmoins s'assurer que la concentration ethnique dans un quartier donné n'aboutisse pas à une ségrégation socioculturelle, et qu'elle ne constitue pas un obstacle à la circulation des gens et des idées, ni au flux des opportunités. Elles veillent notamment à ce que les services publics soient de qualité égale dans tous les quartiers et prévoient des espaces publics, des infrastructures et des activités sociales, culturelles et sportives pour encourager le brassage et l'interaction interculturels et socioéconomiques.

18. Combien votre ville compte-t-elle d'arrondissements/de quartiers multiculturels/multiethniques ?

La plupart des arrondissements/quartiers le sont	
Quelques-uns	
Aucun	
Aucun : nous n'avons pas de problème de ségrégation	
Pas de données disponibles	

19. La ville a-t-elle adopté une politique pour renforcer la diversité des habitants dans les quartiers ou pour éviter une concentration ethnique ?

OUI	
PAS ENCORE, mais notre ville envisage sérieusement de préparer une telle politique	
NON : notre ville n'a pas de problème de	

concentration ethnique	
Des mesures sont prises occasionnellement	
NON	

Les mesures prévues dans le cadre d'une telle politique peuvent par exemple consister à répartir les logements sociaux de façon égale dans la ville, à attribuer des appartements dans les immeubles appartenant à la ville à des personnes et familles présentant une diversité d'origines et de statuts économiques, à investir dans des infrastructures et des projets en vue d'attirer des gens et des entreprises d'autres quartiers, etc.

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

20. La ville encourage-t-elle les initiatives consistant à faire se rencontrer et dialoguer des personnes qui habitent des quartiers différents et qui sont issues de minorités/groupes de migrants différent(e)s ?

OUI	
NON	
Nous n'avons pas besoin de mener de telles initiatives car il n'y a pas de quartiers touchés par la ségrégation ethnique dans notre ville	

Ces initiatives peuvent consister, par exemple, à organiser, tous les ans ou tous les deux ans, des festivals culturels « itinérants » qui changent de quartier à chaque fois, ainsi que d'importantes manifestations publiques (réunions, conférences, foires, marchés, expositions, compétitions sportives, repos collectifs, etc.) dans tous les quartiers de la ville, ou à ouvrir des espaces publics attrayants (musées, centres interculturels, bibliothèques, sièges d'organismes de services publics, infrastructures sportives) dans les zones les plus éloignées ou les plus touchées par la ségrégation.

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

21. Votre ville a-t-elle adopté une politique pour encourager, au sein d'un quartier donné, les habitants issus de la migration/de minorités à rencontrer les autres habitants de leur quartier et à dialoguer avec eux ?

OUI	
PAS ENCORE, mais une telle politique est en préparation	
Des mesures sont prises occasionnellement seulement	
NON	

Les mesures prévues dans le cadre de cette politique peuvent consister, par exemple, à organiser ou à soutenir dans divers quartiers des manifestations artistiques/culturelles susceptibles d'attirer des personnes de toutes origines, à organiser des rencontres entre des habitants de différents quartiers pour qu'ils conçoivent ensemble des initiatives communes, à installer des infrastructures culturelles, sportives et de loisir dans les zones situées à l'intersection de différents quartiers, etc.

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

c) Services publics

Comme leur nom l'indique, les services publics travaillent dans l'intérêt du public en général. Dans les contextes multiculturels, les prestations et informations fournies par ces services le seront de façon plus efficace et plus pertinente si les agents de la ville, à tous les niveaux hiérarchiques, reflètent la diversité de la population générale. Une telle représentativité ne suppose pas simplement l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique, loin s'en faut. En effet, en prenant des initiatives pour favoriser la diversité parmi les agents municipaux, les cités interculturelles reconnaissent que l'adoption d'une approche unique pour les services et initiatives publiques ne garantit pas l'égalité d'accès aux prestations sociales. Elles reconnaissent également que les habitants issus de la migration/de minorités ne doivent en aucun cas être considérés comme des bénéficiaires passifs de ces prestations et qu'ils peuvent contribuer activement à la société en proposant de nouvelles idées et des solutions innovantes aux problèmes publics.

22. L'origine immigrée/ethnique des employés du service public reflète-t-elle la composition de la population de la ville ?

OUI, à tous les niveaux hiérarchiques	
OUI, mais aux niveaux hiérarchiques inférieurs uniquement	
NON	
Pas de données disponibles	

23. Votre ville a-t-elle mis en place un plan de recrutement pour assurer une diversité adéquate au sein de ses effectifs ?

OUI	
OUI, et ce plan vise spécifiquement à augmenter la représentativité des migrants/minorités aux niveaux hiérarchiques supérieurs	
OUI, mais seuls des ressortissants nationaux, indépendamment de leur origine immigrée/ethnique, peuvent être recrutés au sein de l'administration de notre ville	
NON, la ville n'est pas compétente en la matière	
NON, la ville n'est pas compétente en la matière, mais elle demande à le devenir	
NON	

Ce plan peut prévoir des mesures visant à recruter des personnes possédant des compétences dans des langues spécifiques, par exemple, ou à reconnaître la compétence interculturelle comme une aptitude technique rare, utile et nécessaire pour une prestation optimale des services publics, à recruter sur les postes en contact direct avec le public des personnes représentatives des diversités de la population de la ville, à encourager les résidents étrangers à postuler à des emplois au sein de l'administration publique locale, à mettre en place à l'intention de ces personnes des formations spécifiques pour préparer les concours d'accès à la fonction publique, etc.

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir des éléments de preuve pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :*

24. Votre ville mène-t-elle des initiatives pour encourager la diversité de la main-d'œuvre et les compétences et le brassage interculturels dans le secteur privé ?

OUI	
NON	

(Signature et promotion d'une charte officielle pour la diversité, appui à l'adoption de chartes de lutte contre la discrimination dans les entreprises, mise en place de formations interculturelles à l'intention des gérants d'entreprises, présentation, dans les communications publiques, des avantages de la diversité pour le développement des entreprises, etc.)

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

25. Dans votre ville, parmi les services suivants, certains sont-ils assurés en tenant systématiquement compte de l'origine immigrée/de l'appartenance à un groupe minoritaire des résidents ? (plusieurs réponses possibles)

OUI, les funérailles/enterrements	
OUI, les repas dans les cantines scolaires	
OUI, dans les salles de sport (sections ou plages horaires réservées aux femmes)	
Autres (veuillez préciser)	
Notre ville n'assure pas de tels services	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

d) Monde de l'entreprise et marché du travail

L'accès aux emplois du secteur public est parfois limité par la législation nationale ou régionale. Lorsque tel est le cas, il peut être plus aisé, pour les minorités, de passer par le secteur privé pour participer à l'activité économique. Aussi les effectifs des entreprises et activités privées reflètent-ils généralement bien plus la diversité que ceux du secteur public. À cet égard, certaines études ont prouvé que c'était la diversité culturelle dans les entreprises privées qui favorisait la créativité et l'innovation, et non l'homogénéité. En mettant constamment en avant les avantages de la diversité dans les entreprises et en établissant des partenariats avec leurs chambres de commerce et leurs entrepreneurs, les villes peuvent influencer la manière dont la diversité est perçue dans le secteur privé, dans des branches aussi diverses que le commerce, les loisirs, la restauration, l'industrie, les services techniques ou les sciences.

26. Existe-t-il un organisme local, régional ou national de coordination pour les entreprises qui soit chargé, entre autres, de la promotion de la diversité et de la non-discrimination dans le domaine de l'emploi ?

OUI, un organisme local	
OUI, un organisme régional	
OUI, un organisme national	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez préciser si votre ville est un membre actif de cet organisme, et, si oui, dans quelle mesure (500 caractères maximum) :

27. La ville mène-t-elle des actions pour encourager les entreprises créées par des personnes issues de minorités ethniques à aller au-delà de l'économie ethnique – c'est-à-dire à intégrer l'économie générale et les secteurs à forte valeur ajoutée ?

OUI	
OUI, en partenariat avec des acteurs régionaux ou nationaux relevant du secteur privé et/ou du secteur public	
NON	

Ces actions peuvent consister, par exemple, à identifier et à comprendre les insuffisances et les difficultés qui font obstacle au développement de l'entrepreneuriat des migrants, à reconnaître publiquement le rôle de ces derniers en tant qu'entrepreneurs et à mettre en avant leur contribution à l'économie locale, à inviter des entrepreneurs migrants à des événements professionnels, à faciliter leur intégration dans l'économie générale et leur inclusion dans les réseaux professionnels, à lever les obstacles empêchant les entreprises créées par des migrants de répondre à des appels d'offre, etc.

Voir, par exemple : <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/business-and-diversity>.

Si vous avez répondu OUI, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

28. Votre ville encourage-t-elle la création de « quartiers d'affaires/incubateurs d'entreprises » afin d'impliquer un pourcentage adéquat d'entrepreneurs issus de la migration/de minorités et de proposer des activités qui les incitent à s'engager et à développer de nouveaux produits en collaboration avec les entrepreneurs appartenant à la population majoritaire ?

OUI	
NON	
Il n'y a pas de « quartiers d'affaires/d'incubateurs d'entreprises » dans notre ville	

Dans ce contexte, la ville peut, par exemple, inciter les entrepreneurs migrants et les entrepreneurs appartenant à la population majoritaire à mener des initiatives conjointes qui auront des retombées mutuellement bénéfiques en termes d'analyse de marché, de communication, de savoir-faire technique ou d'accès à de nouveaux marchés.

Si vous avez répondu OUI, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

29. Dans les décisions relatives à la passation de marchés pour des biens et services qui lui sont destinés, la ville favorise-t-elle les entreprises dotées d'une stratégie pour l'intégration/la diversité interculturelle ?

OUI	
NON, car la réglementation régionale/nationale ne le prévoit pas	
NON	

Si vous avez répondu OUI, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

e) Vie culturelle et sociale

Bien qu'ils puissent avoir des origines ethniques/culturelles différentes, les habitants d'une ville ont très souvent les mêmes centres d'intérêt et le même plaisir à participer à des activités de loisirs, en particulier des activités artistiques, culturelles et sportives. Ces activités sont parfois organisées en fonction des appartenances ethniques, ce qui peut sembler relativement logique lorsqu'il s'agit d'activités visant à préserver les traditions folkloriques ou la langue et l'histoire des pays d'origine. En revanche, une telle organisation pose problème dans le cas des activités de loisirs interculturelles (une équipe de football qui n'accepterait que des joueurs appartenant à un groupe ethnique particulier, par exemple). Les cités interculturelles peuvent encourager l'ouverture culturelle par le biais de leurs propres activités et en instaurant des critères interculturels pour l'allocation de ressources aux organisations artistiques, culturelles et sportives.

30. Le Conseil municipal considère-t-il l'interculturalisme comme un critère pour l'octroi de subventions visant à soutenir certaines associations et initiatives ?

OUI	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un élément de preuve pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

31. Votre ville organise-t-elle des événements et activités artistiques, culturels ou sportifs visant à encourager les échanges entre des personnes ayant des origines ethniques/culturelles différentes ?

OUI, régulièrement	
OUI, parfois	
NON, jamais	

[Par exemple, des tournois de sport en équipes, dont les membres sont sélectionnés en fonction de divers critères liés à la diversité (origines, genre, âge, etc.), des événements culturels et artistiques qui soulignent l'impact positif des influences extérieures sur le processus créatif, la commémoration de la Journée mondiale du patrimoine ou de la Journée européenne des langues, etc.].

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

32. Votre ville encourage-t-elle les organismes culturels à traiter de la diversité et des relations interculturelles dans leurs productions ?

OUI	
OUI, occasionnellement	
NON	

(En octroyant des subventions spécifiques ou en édictant des règles spéciales qui facilitent les créations ou événements culturellement « mixtes », par exemple).

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

33. Votre ville organise-t-elle des campagnes ou débats publics sur la diversité et le vivre ensemble ?

OUI, régulièrement	
OUI, occasionnellement	
OUI, c'est arrivé une fois ou deux	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

f) Espace public

Les espaces publics (les rues, les places, les parcs, etc.) et les infrastructures publiques (les bâtiments publics, les garderies, les écoles, les centres de soins, etc.) sont des lieux dans lesquels la plupart des citoyens sont obligés de se rendre de temps en temps et où il est possible de rencontrer des gens de nationalité, d'origines, de langue, de religion/croyances, d'orientation sexuelle ou d'âge différents. Pour que des rencontres entre des populations diverses puissent effectivement avoir lieu, ces espaces et infrastructures doivent être conçus et gérés de manière à ce que tous les résidents se sentent à l'aise lorsqu'ils les utilisent. À l'inverse, une mauvaise gestion peut susciter la suspicion et la peur de « l'autre ». Dans ce type de situation, les cités interculturelles cherchent activement à se rapprocher de toutes les personnes concernées, d'abord pour comprendre le contexte local depuis leur point de vue, ensuite pour trouver des solutions qui conviennent à la majorité d'entre elles.

34. Votre ville prend-elle des mesures pour encourager une intégration et un brassage interculturels significatifs dans l'espace public (plusieurs réponses possibles) ?

OUI, dans les bibliothèques	
OUI, dans les musées	
OUI, sur les aires de jeu	
OUI, dans les parcs	
OUI, sur les places	
OUI, dans d'autres espaces publics (veuillez préciser)	
NON	

(Organisation de visites dans diverses langues, par exemple, ou possibilité, pour les lecteurs, d'emprunter des livres dans diverses langues, mise en place d'équipements tels que des bancs, des tables, des échiquiers géants ou des aires de jeu qui permettent à des personnes de toutes origines, de tous âges et de tous genres de se rencontrer et d'échanger, etc.)

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

35. Votre ville tient-elle compte de la diversité des citoyens dans la conception, la rénovation et la gestion de nouveaux espaces ou bâtiments publics ?

OUI, toujours	
OUI, pour certains bâtiments et espaces	
NON	

(Par exemple, en identifiant les besoins spécifiques des familles, des femmes, des personnes âgées, des enfants et des adolescents, en concevant les bâtiments et espaces publics de sorte que personne ne se sente exclu, en adaptant les horaires d'ouverture et en proposant des services répondant aux besoins d'une population plurielle, etc.).

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

36. Lorsque votre ville décide de reconstruire une zone, propose-t-elle plusieurs formes et lieux de consultation, de sorte à garantir une participation significative parmi les personnes issues de différents groupes de migrants/groupes minoritaires ?

OUI	
NON	

(Par exemple, recueil de l'avis des résidents par le biais de cartes d'opinion, d'ateliers collaboratifs ou d'enquêtes chez l'habitant, en coopération avec des médiateurs interculturels, des travailleurs sociaux, des associations de migrants et des organisations confessionnelles, etc.).

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

37. Existe-t-il, dans votre ville, des endroits ou des quartiers dominés par un groupe ethnique particulier (majoritaire ou minoritaire) et où les autres groupes ne se sentent pas les bienvenus ou se sentent en danger ?

OUI, plusieurs	
OUI, un ou deux	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez expliquer pourquoi ces endroits sont considérés comme peu accueillants ou dangereux (500 caractères maximum) :

38. S'il existe effectivement dans votre ville des endroits ou des quartiers dominés par un groupe ethnique particulier (majoritaire ou minoritaire) et où les autres groupes ne se sentent pas les bienvenus ou se sentent en danger, les autorités municipales ont-elles adopté des mesures politiques pour remédier à la situation ?

OUI, des mesures répressives	
OUI, une politique multisectorielle associant le maintien de l'ordre, le travail social et la communication	
OUI, une politique multisectorielle associant le maintien de l'ordre, le travail social et la communication, définie après consultation des habitants de la zone concernée	
NON	

(Par exemple, organisation de réunions dans des garderies, des écoles, des centres culturels, ou à l'occasion d'événements sociaux, pour discuter ouvertement des problèmes avec les personnes les plus concernées par ces problèmes, ou lancement d'un processus participatif pour identifier les obstacles et des solutions, établissement de relations positives avec les chefs de file et les organisations de la communauté dominante, etc.).

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez décrire les mesures politiques mises en œuvre dans votre ville pour remédier à la situation (800 caractères maximum) :

III Médiation et règlement des conflits

Dans les sociétés multiculturelles, il existe toujours des risques de mésentente ou de conflit liés à des valeurs, des comportements ou des ressources. Les villes sont des lieux où des personnes d'origine culturelle et de statut économique différents vivent à proximité les unes des autres ; ces tensions sont naturelles et font partie du quotidien des habitants. Au lieu de nier, d'ignorer ou de réprimer les conflits, les cités interculturelles s'efforcent d'anticiper, d'identifier, de traiter et de résoudre les problèmes d'une manière qui soit satisfaisante pour tous les protagonistes, sans compromettre les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Elles perçoivent les conflits comme une caractéristique normale de communautés libres, dynamiques et communicatives et considèrent le processus même de médiation et de règlement des conflits comme une opportunité d'innovation et de renforcement de la cohésion sociale.

39. Dans votre ville, quel type d'organisation propose un service professionnel de médiation en matière de communication et/ou de conflits interculturels ? (plusieurs réponses possibles)?

Un service municipal général de médiation compétent, entre autres, dans le domaine de la gestion des conflits culturels	
Un service municipal de médiation consacré exclusivement aux questions interculturelles	
Un service de médiation interculturelle géré par une organisation de la société civile	
Un service de médiation géré par la région/l'État	
Autre (veuillez préciser)	
Aucun service professionnel de médiation n'est proposé	

40. Dans votre ville, dans quels cadres une médiation interculturelle est-elle assurée (plusieurs réponses possibles) ?

Dans des institutions spécialisées (hôpitaux, police, clubs de jeunes, centres de médiation, maisons de retraite, etc.)	
Au sein des services municipaux traitant de sujets généraux	
Dans les quartiers, dans les rues, en rencontrant les résidents pour discuter des problèmes	
Autres (veuillez préciser)	
Aucune médiation interculturelle n'est assurée dans la ville	

Veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

41. Existe-t-il, dans votre ville, une instance spécifiquement consacrée aux relations interreligieuses ?

OUI, un service municipal s'occupant exclusivement des relations interreligieuses	
OUI, un service municipal général s'occupant, entre autres, des conflits religieux	
OUI, un service interreligieux géré par une organisation de la société civile	
OUI, un service interreligieux géré par l'État	
OUI, autre (veuillez préciser)	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

IV Langues

Il est important, pour garantir l'intégration sociale et économique des migrants, de mettre en place des cours et d'autres dispositifs pour faciliter l'apprentissage de la/des langue(s) du pays d'accueil. Cette initiative doit cependant être complétée par des activités qui valorisent les autres langues pour permettre aux personnes issues de la migration non seulement de préserver leurs langues et de les transmettre à leurs enfants et à d'autres membres de la communauté, mais aussi de les percevoir comme des éléments de patrimoine qui viennent enrichir la communauté locale, et, à ce titre, d'en être fières. Les cités interculturelles promeuvent le multilinguisme en tant que ressource pour des domaines tels que l'éducation, le commerce, le tourisme ou la vie culturelle. Elles valorisent toutes les langues présentes dans la ville, entre autres en donnant la possibilité à des locuteurs de diverses langues de s'exprimer dans leur langue maternelle en public et lors de manifestations culturelles, et en assurant la promotion de tous les événements offrant des possibilités de rencontres et d'échanges linguistiques.

42. Votre ville assure-t-elle des services pour l'acquisition de compétences en langues (plusieurs réponses possibles) ?

OUI, une formation linguistique spécifique dans la/les langue(s) officielle(s) destinée aux groupes les plus difficiles à atteindre (mères au foyer, chômeurs, retraités, etc.)	
OUI, un enseignement des langues des migrants/minorités dans le cadre du programme scolaire général	
OUI, un enseignement des langues des migrants/minorités en tant que cours de langue maternelle destinés uniquement aux enfants de migrants/issus de minorités	
OUI, un enseignement des langues des migrants/minorités en tant que cours de langue optionnels ouverts à tous les apprenants	
OUI, un soutien aux institutions privées/publiques qui assurent des formations dans les langues des migrants/minorités	
OUI, autre (veuillez préciser)	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des exemples pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

43. Votre ville sensibilise-t-elle aux langues des migrants/minorités en apportant un soutien logistique ou financier à un ou plusieurs des supports suivants :

(plusieurs réponses possibles)

OUI, aux journaux/publications locaux rédigé(e)s dans une/des langue(s) des migrants/minorités	
OUI, aux émissions de radio locales présentées dans une/des langue(s) des migrants/minorités	
OUI, aux émissions de télévision locales présentées dans une/des langue(s) des migrants/minorités	
OUI, à d'autres supports pour sensibiliser à une/des langues(s) des migrants/minorités (veuillez préciser)	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

44. La ville soutient-elle des projets qui cherchent à donner une image positive des langues des migrants/minorités ?

OUI	
NON	
Occasionnellement	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

V Médias et communication

Les médias traditionnels et les réseaux sociaux ont une très forte influence sur les attitudes vis-à-vis de la diversité culturelle et des autres types de diversité. Une grande partie des informations auxquelles les gens accèdent sont générées par des agences de presse internationales, des médias nationaux, ou, dans le cas des réseaux sociaux, par des particuliers. Les autorités locales peuvent néanmoins mener de nombreuses actions pour créer un climat plus propice à des relations interculturelles positives au sein de l'opinion publique. Ainsi, dans leur communication, les cités interculturelles attirent constamment l'attention sur la contribution positive des personnes issues de la migration/de minorités au développement social, culturel et économique de la ville. Et, surtout, elles collaborent avec les médias locaux pour que ceux-ci véhiculent un message similaire et assurent une couverture objective et neutre des événements se déroulant dans la ville.

45. Votre ville a-t-elle adopté une stratégie de communication pour améliorer la visibilité et l'image des personnes issues de la migration/de minorités dans les médias locaux ?

OUI	
NON, seules des actions ponctuelles sont menées	

NON	
-----	--

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

46. A-t-il été demandé au service chargé de la communication et des relations publiques de votre ville de valoriser la diversité d'une manière régulière et dans différents types de messages ?

OUI	
NON	

47. Votre ville propose-t-elle aux journalistes issus de la migration/de groupes minoritaires un soutien sous forme de services de conseil, de formations aux médias, de tutorat ou de mise en place de start-ups de médias en ligne ?

OUI	
NON	

48. Votre ville surveille-t-elle la façon dont les médias traditionnels locaux et/ou nationaux présentent les personnes issues de la migration/de minorités ?

OUI, cette surveillance est assurée par notre ville elle-même	
OUI, mais cette surveillance est assurée par un organisme extérieur	
NON	

La ville peut, par exemple, inclure les questions liées à la diversité parmi les points à observer dans le cadre d'une revue quotidienne/hebdomadaire de la presse et des médias locaux/nationaux – si elle pratique de telles revues.

49. Votre ville surveille-t-elle la façon dont les réseaux sociaux présentent les personnes issues de la migration/de minorités ?

OUI, cette surveillance est assurée par notre ville elle-même	
OUI, mais cette surveillance est assurée par un organisme extérieur	
NON	

50. Lorsque les médias locaux véhiculent des stéréotypes négatifs à l'égard des personnes issues de la migration/de minorités, votre ville cherche-t-elle à établir un dialogue avec eux ?

OUI, notre ville instaure un dialogue direct avec les médias locaux	
OUI, mais ce dialogue est établi par un organisme extérieur, soutenu par notre ville	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

VI Optique internationale

Bien que les villes ne soient pas (ou pratiquement pas) compétentes en matière de politique étrangère, elles peuvent chercher activement à établir des liens avec d'autres pays pour développer des relations commerciales, échanger des connaissances et savoir-faire, favoriser le tourisme, ou simplement reconnaître les liens que la ville peut avoir avec d'autres régions. Les cités interculturelles encouragent activement l'interaction avec le monde extérieur, et en particulier avec les villes, régions ou pays d'origine de leurs habitants.

51. Votre ville mène-t-elle une politique explicite et durable visant à encourager la coopération internationale dans le domaine de l'économie, des sciences, de la culture ou dans d'autres domaines ?

OUI	
NON	

La ville peut, par exemple, prévoir des ressources financières destinées spécifiquement au renforcement de la coopération internationale, ou définir des domaines prioritaires en la matière en tenant compte des besoins des organisations de la société civile et/ou des entreprises du secteur privé.

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :*

52. Des dispositions financières spécifiques ont-elles été prises pour cette politique ?

OUI	
NON	

53. Si votre ville ne n'a pas adopté de politique explicite en matière de coopération internationale, mène-t-elle des actions pour développer les relations internationales ?

OUI	
NON	

(Signature de conventions établissant une collaboration avec des villes ou organisations étrangères, par exemple, ou mise en place de stages ou de facilités à l'intention de jeunes professionnels, de chercheurs ou d'artistes étrangers invités, maintien de contacts réguliers avec les villes jumelles et les « villes sœurs », etc.).

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :*

54. Votre ville mène-t-elle des actions visant à faire participer à la vie municipale les étudiants étrangers ou d'autres groupes de jeunes venus dans le cadre de programmes d'échange ?

OUI	
NON	
NON, parce qu'il n'y a pas d'université dans notre ville	

(Organisation de foires ou d'autres événements permettant aux étudiants étrangers de rencontrer la population locale, mise en place à l'intention de ces étudiants d'un soutien à la recherche d'un emploi et d'un logement

après l'obtention de leur diplôme, organisation de cérémonies d'accueil ou participation à de telles cérémonies, tenue de stands d'information lors de grands rassemblements d'étudiants, etc.).

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

55. Votre ville cherche-t-elle à développer les relations d'affaires avec les pays/villes d'origine des groupes diasporiques (plusieurs réponses possibles) ?

OUI, en associant la diaspora et les entrepreneurs traditionnels à des visites et réunions internationales	
OUI, par des accords de partenariat ou d'affaires avec les pays ou villes d'origine	
OUI, en soutenant les organisations qui cherchent à développer les relations commerciales avec les pays/villes d'origine des groupes diasporiques	
OUI, par d'autres moyens (veuillez préciser)	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

VII Veille et compétences interculturelles

Personne ne peut être spécialiste de toutes les langues et de toutes les cultures qui coexistent dans les villes contemporaines. Cependant, dans les cités interculturelles, les responsables municipaux ont une sensibilité interculturelle qui leur permet de détecter les différences culturelles et de moduler leurs réponses en fonction des besoins. La veille et les compétences interculturelles exigent un savoir-faire spécifique pour pouvoir faire face à des situations peu familières – et non une connaissance approfondie et souvent illusoire de toutes les cultures. Les personnes dotées d'une telle sensibilité et d'une telle confiance en elles sont plutôt rares. Ces compétences techniques peuvent s'acquérir par le biais de la formation et de la pratique. Dans les cités interculturelles, les autorités considèrent que ces compétences sont aussi importantes et essentielles au bon fonctionnement de la ville que les autres compétences professionnelles et techniques habituellement attendues des agents publics.

56. Le conseil local/municipal s'appuie-t-il sur des données statistiques et qualitatives relatives à la diversité et aux relations interculturelles pour éclairer le processus d'élaboration des politiques ?

OUI	
Parfois	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

57. Votre ville mène-t-elle (directement ou par le biais d'organismes extérieurs) des sondages sur la façon dont les migrants/minorités sont perçu(e)s par la population ?

OUI	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

58. Votre ville mène-t-elle (directement ou par le biais d'organismes extérieurs) des sondages sur le sentiment de confiance/sécurité qu'inspirent les personnes issues de la migration/de minorités ?

OUI	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

59. Votre ville encourage-elle les responsables et agents municipaux (tant dans les administrations que dans les services publics) à développer leurs compétences interculturelles et, si oui, par quels moyens ?

(plusieurs réponses possibles)

OUI, par la participation à des séminaires et réseaux interdisciplinaires	
OUI, par la participation à des formations	
OUI, par d'autres moyens (veuillez préciser)	
NON	

La ville peut, à cette fin, placer les responsables et agents municipaux dans des situations où ils ne peuvent pas utiliser leur propre langue pour exprimer leurs besoins et sentiments, par exemple. Elle peut aussi organiser des visites, des rencontres informelles et des discussions avec les chefs de file de groupes de migrants ou d'organisations confessionnelles, tenir des ateliers sur les dilemmes interculturels, dispenser à tous ses agents, y compris les hauts responsables, des formations obligatoires (celles-ci pouvant se dérouler en ligne, sur l'intranet), etc.

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple ou fournir un lien vers un site internet pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

VIII Accueil des nouveaux arrivants

Souvent, les personnes qui arrivent dans une nouvelle ville pour un séjour de longue durée, quels que soient leur statut et les circonstances (expatriés, travailleurs migrants, conjoint(e)s, réfugiés, mineurs non accompagnés, retraités...), se sentent perdues. Moins elles connaissent leur nouvel environnement, plus elles auront besoin d'aide pour se sentir suffisamment à l'aise et sûres d'elles pour commencer à se construire un nouveau réseau social et professionnel. La manière dont la ville coordonne les diverses mesures d'accompagnement et leur degré de mise en œuvre effective ont une influence considérable sur la capacité d'intégration des nouveaux arrivants, et peuvent donc, en cas de mauvaise gestion, renforcer leur tendance à s'enfermer dans un « ghetto » culturel. L'intégration de ces personnes dépend aussi, dans une large mesure, de la disposition du reste de la population à accueillir de nouveaux arrivants en tant que résidents et citoyens. De fait, dans certains contextes, les habitants ont généralement tendance à considérer ces personnes comme des

étrangers, et comme une menace potentielle. Là encore, c'est le message sur la diversité véhiculé par les autorités, dans leur communication ou à travers des actions concrètes, qui détermine dans une certaine mesure les attitudes envers les nouveaux arrivants.

60. Votre ville est-elle dotée d'un bureau, d'un service, d'un agent ou d'une procédure spécifique pour l'accueil des nouveaux arrivants ?

OUI	
NON	

61. Existe-t-il à l'intention des nouveaux arrivants un dispositif complet d'information et d'accompagnement qui soit spécifique à votre ville ?

OUI	
NON	

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez préciser la/les langue(s) dans laquelle/lesquelles ce dispositif est disponible :*

62. Les différents services et agences de la ville proposent-ils une aide, lors de leur arrivée, à certains groupes de personnes en particulier (plusieurs réponses possibles) ?

OUI, aux familles	
OUI, aux étudiants	
OUI, aux mineurs non accompagnés	
OUI, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile	
OUI, aux travailleurs migrants	
OUI, à d'autres groupes de personnes (veuillez préciser)	
NON	

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :*

63. Votre ville organise-t-elle une cérémonie publique pour souhaiter la bienvenue à toutes les nouvelles personnes qui s'installent dans la ville, quelle que soient leurs origines ou leur nationalité ?

OUI, et des responsables municipaux y assistent	
OUI, mais aucun responsable municipal n'y assiste	
NON, mais les nouveaux arrivants sont accueillis personnellement par des représentants municipaux, de différentes manières	
NON	

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions (500 caractères maximum) :*

IX Leadership et citoyenneté

La mesure la plus déterminante et la plus audacieuse qu'une ville peut adopter pour renforcer son caractère interculturel est d'ouvrir la représentation démocratique et les processus décisionnels à tous ses habitants, indépendamment de leurs origines, de leur nationalité ou de leur situation au regard du droit de séjour. Dans certains États fédéraux, les droits politiques sont officiellement déterminés au niveau national ou régional. Néanmoins, ceci laisse encore une grande marge de manœuvre aux conseils municipaux pour influencer l'interaction et la coopération entre différents groupes concernant la répartition des pouvoirs et des ressources. Les cités interculturelles s'efforcent d'inclure tous les résidents dans le processus d'élaboration des politiques, s'assurant ainsi que les services publics sont fournis en fonction de leurs divers besoins, et non de leur proximité culturelle ou politique avec les décideurs publics.

64. Les ressortissants étrangers sont-ils tous autorisés à se porter candidats aux élections locales ?

OUI, après trois ans ou moins de résidence dans la ville	
OUI, après cinq ans ou plus de résidence dans la ville	
NON, seuls les ressortissants étrangers originaires de certains pays y sont autorisés (veuillez préciser)	
NON	

Veuillez donner des précisions (500 caractères maximum) :

65. Les ressortissants étrangers sont-ils tous autorisés à voter lors des élections locales ?

OUI, après trois ans ou moins de résidence dans la ville	
OUI, après cinq ans ou plus de résidence dans la ville	
NON, seuls les ressortissants étrangers originaires de certains pays y sont autorisés (veuillez préciser)	
NON	

Veuillez donner des précisions (500 caractères maximum) :

66. Y a-t-il, au sein du conseil municipal de votre ville, un élu qui est né à l'étranger ou qui possède une double nationalité ?

OUI	
NON, parce que la législation régionale/nationale l'interdit	
NON, parce que la législation régionale/nationale l'interdit – mais notre ville appelle à la modification de la législation	
NON, pour d'autres raisons	

*Si vous avez coché la case « **NON**, pour d'autres raisons », veuillez préciser ces raisons (800 caractères maximum) :*

67. Votre ville est-elle dotée d'un organe consultatif indépendant par le biais duquel les personnes issues de la migration/de minorités peuvent faire connaître leurs préoccupations et donner au conseil municipal leur avis sur les questions relatives à la diversité et à l'intégration ?

OUI, nous avons un organe consultatif qui représente exclusivement les migrants/minorités et/ou leurs organisations	
OUI, nous avons un organe consultatif composé de représentants des migrants/minorités, d'autres citoyens et d'institutions et d'organisations publiques pertinentes, ainsi que d'experts	
PAS ENCORE, mais notre ville envisage sérieusement de créer un tel organe	
NON, les migrants/minorités peuvent exprimer leurs préoccupations par d'autres moyens (veuillez préciser)	
NON	

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez préciser si les activités de l'organe consultatif ont une influence sur les politiques de la ville et donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :*

68. Existe-t-il un texte normatif régissant la représentation des personnes issues de la migration/de minorités dans les instances statutaires supervisant le fonctionnement des établissements scolaires et des services publics ?

OUI	
NON	
Sans objet. Cette question est régie au niveau régional/national	
Sans objet. Cette question est régie au niveau régional/national, mais notre ville appelle à un transfert de compétences dans ce domaine	

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :*

69. Votre ville mène-t-elle des initiatives visant à encourager les migrants/minorités à s'engager dans la vie politique ?

OUI, régulièrement	
OUI, parfois	
NON, mais des organisations le font	
NON	

Ces initiatives peuvent consister, par exemple, à organiser des foires pour permettre aux migrants/membres de minorités de rencontrer des représentants des partis politiques locaux avant les élections locales et de discuter avec eux de certaines questions politiques et de leurs programmes, à réserver des sièges aux personnes issues de la migration/de minorités dans les comités directeurs ou groupes de discussions qui mènent des actions démocratiques, à créer des parlements de jeunes qui représentent des jeunes de diverses origines, à mettre en

place un conseiller municipal qui serait doté du statut d'observateur et qui serait élu par les résidents étrangers de la ville, ou à créer des groupes de discussion ou des comités composés de personnes issues de la migration/de minorités qui ont la confiance de leur communauté et qui agissent en faveur de l'interaction interculturelle.

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

X Lutte contre la discrimination

Le racisme, la xénophobie, l'homophobie, l'intolérance à l'égard de certains groupes religieux, la discrimination fondée sur le genre, les préjugés et l'ethnocentrisme sont autant de phénomènes entraînant des attitudes et des pratiques discriminatoires. Celle-ci continuent d'avoir cours dans de nombreux contextes, malgré l'existence de lois interdisant la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la couleur de la peau, la langue, la religion, la nationalité, les origines nationales ou ethniques ou l'orientation sexuelle. Les cités interculturelles mettent tout en œuvre pour garantir que toutes leurs politiques, tous leurs programmes et toutes leurs activités soient axés sur le principe de la non-discrimination. Elles collaborent avec des organisations de la société civile et d'autres institutions qui combattent la discrimination et qui apportent soutien et réparation aux victimes. En outre, elles mènent de nombreuses actions de sensibilisation aux risques que présente cette dernière pour la cohésion sociale, la qualité de vie et l'économie locale.

70. Votre ville procède-t-elle à un examen systématique de toutes les règles et règlements municipaux en vue d'identifier les mécanismes susceptibles d'être discriminatoires à l'égard des résidents issus de la migration/de minorités ?

OUI	
PAS ENCORE, mais notre ville envisage sérieusement de le faire	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez préciser (800 caractères maximum) :

71. Votre ville a-t-elle adopté une charte ou tout autre document juridiquement contraignant pour interdire la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la couleur de la peau, la langue, la religion, la nationalité, les origines nationales ou ethniques ou l'orientation sexuelle à l'égard de personnes ou de groupes de personnes au sein de l'administration et des services municipaux ?

OUI	
NON	

Veuillez fournir un lien vers un site internet (ou joindre un document) et donner des précisions pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

72. Votre ville est-elle dotée d'un service spécialisé de conseil et de soutien aux victimes de discrimination ?

OUI	
-----	--

NON, ces services sont assurés par des instances régionales et/ou nationales	
NON, ces services sont assurés par des organisations de la société civile	
NON, de tels services ne sont pas prévus	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

73. Votre ville apporte-t-elle un soutien financier et/ou logistique aux organisations de la société civile qui apportent des conseils et un soutien aux victimes de discrimination ?

OUI	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez préciser (500 caractères maximum) :

74. Votre ville assure-t-elle un suivi régulier de la situation en matière de discrimination ou mène-t-elle régulièrement des recherches pour mesurer l'ampleur du phénomène et en déterminer la nature ?

OUI	
NON, ces travaux sont menés par une autre organisation publique	
NON, ces travaux sont menés par une organisation privée soutenue par la ville	
NON	

Veuillez donner des précisions pour que votre réponse puisse être validée :

75. Votre ville mène-t-elle des campagnes de lutte contre la discrimination ou d'autres actions de sensibilisation dans ce domaine ?

OUI, régulièrement	
Parfois	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

76. Votre ville fait-elle partie d'associations régionales ou nationales qui traitent de la question de la discrimination ?

OUI	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions (500 caractères maximum) :

77. Votre ville est-elle dotée d'une stratégie anti-rumeurs ou met-elle en œuvre des activités de lutte contre les rumeurs conformément à la méthodologie officielle du Conseil de l'Europe ?

OUI	
NON	

La Stratégie anti-rumeurs du Conseil de l'Europe est présentée à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/anti-rumours>

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions (500 caractères maximum) :

XI Participation

L'inclusion et la participation sont les deux clés du succès en matière de politiques interculturelles. De fait, diverses études montrent que lorsqu'elles sont fondées sur l'inclusion, les politiques d'intégration donnent de meilleurs résultats en termes de cohésion sociale, de confiance dans l'administration, de sécurité, de qualité des services, de bien-être, de bonne gouvernance et de croissance économique. Les gens qui rencontrent des difficultés pour participer à la vie de la société, ou qui choisissent délibérément de ne pas y participer peuvent se retirer passivement de la vie sociale et publique ou décider d'adopter une démarche active et vivre en dehors des normes et lois sociales en vigueur. Les cités interculturelles s'efforcent de faire participer tous leurs habitants aux divers processus décisionnels qui concernent la vie quotidienne dans ces villes. Ce faisant, elles renforcent le soutien aux politiques locales et, partant, la durabilité de ces dernières, tout en réduisant considérablement les coûts économiques de l'exclusion et de l'instabilité sociales.

78. Si votre ville est dotée d'une stratégie d'intégration interculturelle ou d'une stratégie pour la diversité/l'inclusion, celle-ci a-t-elle été adoptée à l'issue d'un processus de consultation auquel ont participé des personnes issues de la migration/de minorités ?

OUI	
NON	

Ce processus a pu consister, par exemple, à s'assurer de la participation des dirigeants d'associations de migrants et des différentes communautés dès les premiers stades et tout au long des travaux d'élaboration des politiques, en vérifiant systématiquement que les points de vue exprimés par les personnes issues de la migration/de minorités étaient dûment pris en compte, que leur contribution au débat était clairement reconnue, etc.

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un lien vers un site internet, joindre un document et décrire le processus de consultation pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

79. Si votre ville est dotée d'un plan d'action interculturel, celui-ci a-t-il été adopté à l'issue d'un processus de consultation auquel ont participé des personnes issues de la migration/de minorités ?

OUI	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez fournir un lien vers un site internet (ou joindre un document) et décrire le processus de consultation pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

80. Votre ville a-t-elle instauré des mécanismes participatifs (autres que le droit de vote ou d'éventuels organes consultatifs) pour permettre à tous ses résidents, indépendamment de leur appartenance à un groupe de migrants ou à une minorité, de participer au processus décisionnel sur un pied d'égalité avec les autres résidents (plusieurs réponses possibles) ?

OUI, un réseau public de participation	
OUI, la budgétisation participative.	
OUI, des plateformes/tables rondes pour le dialogue interculturel	
OUI, d'autres mécanismes (veuillez préciser)	
PAS ENCORE, mais notre ville envisage sérieusement de le faire	
NON	

Ces mécanismes peuvent être, par exemple, des groupes sur les réseaux sociaux, des forums communautaires en ligne, des réseaux thématiques « hors ligne » dont les membres se réunissent pour discuter d'une question particulière, des jurys citoyens, etc.

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

81. Votre ville assure-t-elle le suivi de la participation des habitants issus de la migration/de minorités au processus décisionnel ?

OUI	
PAS ENCORE, mais notre ville met actuellement au point un outil de suivi pour pouvoir obtenir de telles informations	
NON, pas de données disponibles	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions (800 caractères maximum) :

82. Votre ville prend-elle des mesures pour garantir que les résidents issus de la migration/de minorités soient représentés équitablement dans les principales institutions et organisations, au sein des conseils ou des instances dirigeantes des syndicats ou des écoles publiques, au sein des comités d'entreprise, etc. ? (plusieurs réponses possibles)

OUI, dans les organisations de service public	
OUI, au sein des organes directeurs des syndicats	
OUI, au sein des conseils scolaires	
OUI, au sein des comités d'entreprise	
OUI, dans d'autres organisations (veuillez préciser)	
PAS ENCORE, mais notre ville envisage sérieusement	

de prendre des mesures à cet égard	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner un exemple pour que votre réponse puisse être validée (800 caractères maximum) :

83. Votre ville a-t-elle pris des mesures pour garantir que l'égalité entre les femmes et les hommes soit respectée au sein des organisations qui participent au processus décisionnel sur les questions liées à l'inclusion des résidents issus de la migration/de minorités?

OUI	
PAS ENCORE, mais notre ville envisage sérieusement de prendre de telles mesures	
NON	

Dans le cadre de ces mesures, la ville peut, par exemple, demander aux organisations de migrants de préciser la composition de leur conseil d'administration et les informer que leurs points de vue seraient probablement mieux pris en compte si le conseil d'administration reflétait la diversité de genre. Elle peut aussi donner davantage de temps de parole et de visibilité aux participants du sexe le moins représenté lors des débats publics, proposer des services de garde d'enfants lors de la tenue de réunions et d'événements, etc.

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions (800 caractères maximum) :

XII Interaction

C'est l'interaction entre des personnes issues de tous horizons qui confère leur valeur unique aux cités interculturelles. L'identité n'est pas quelque chose qui se reçoit passivement ; elle se forge et « se proclame » par le biais de l'interaction. Malgré l'existence de lois protectrices, les préjugés et la discrimination peuvent prospérer dans les contextes marqués par la ségrégation ou par le manque de contact et de dialogue entre les gens. Il est largement prouvé que, dans certaines conditions, plus des personnes ayant des origines et des modes de vie différents sont en contact les unes avec les autres, moins elles sont susceptibles de penser et de se comporter d'une manière préjudiciable. C'est pourquoi les cités interculturelles élaborent, en partenariat avec d'autres acteurs, une grande diversité de politiques et d'actions pour favoriser le renforcement de la mixité et de l'interaction entre les différents groupes de population.

84. Votre ville tient-elle une liste/base de données répertoriant toutes les organisations de la société civile et les associations locales qui œuvrent dans les divers domaines concernés par l'inclusion interculturelle ?

OUI, et cette liste, qui répertorie tous les acteurs pertinents, quel que soit leur statut officiel, est constamment mise à jour et accessible au public	
OUI, et cette liste, qui répertorie tous les acteurs pertinents, quel que soit leur statut officiel, est constamment mise à jour, mais elle n'est accessible au public que sur demande	
OUI, mais cette liste ne répertorie que les organisations officiellement reconnues	
OUI, mais cette liste est incomplète et n'est pas mise à jour régulièrement	

NON	
-----	--

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions (800 caractères maximum) :

85. Votre ville collabore-t-elle avec les organisations de la société civile et les associations locales qui œuvrent dans les divers domaines concernés par l'inclusion interculturelle ?

OUI, en tenant régulièrement des réunions avec elles	
OUI, en leur transmettant régulièrement des informations sur la politique d'inclusion interculturelle de notre ville	
OUI, mais pas de façon organisée ou régulière	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions (800 caractères maximum) :

86. Dans les écoles d'enseignement élémentaire/primaire, les enseignants sont-ils formés à la communication et à la pédagogie interculturelles ?

OUI	
PAS ENCORE, mais notre ville envisage sérieusement de mettre en place de telles formations	
NON, la ville n'est pas compétente en ce qui concerne la formation des enseignants exerçant au niveau élémentaire/primaire	
NON	

Si vous avez répondu **OUI**, veuillez donner des précisions pour que votre réponse puisse être validée (500 caractères maximum) :

Informations complémentaires

87. Votre ville mène-t-elle d'autres initiatives que celles qui ont déjà été évoquées plus haut pour promouvoir l'interaction, la création et la prise de décision interculturelles ?

OUI	
NON	

*Si vous avez répondu **OUI**, veuillez décrire brièvement ces initiatives (800 caractères maximum) :*

88. Quelle est l'initiative la plus innovante ou la plus efficace que votre ville ait prise, ou envisage sérieusement de prendre, pour promouvoir l'interaction, la création et la prise de décision interculturelles ?

Veuillez décrire brièvement cette initiative (800 caractères maximum) :

Informations générales au sujet du questionnaire

89. Quelles sources de données avez-vous utilisées pour répondre au questionnaire ?

Veillez citer vos principales sources (500 caractères maximum) :

Veillez citer les services municipaux ayant fourni des informations aux fins du présent questionnaire :

90. Avez-vous des remarques sur ce questionnaire ou sur le Guide méthodologique dont il s'accompagne ?

Merci de votre participation !